

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24424835

Déposé
27-08-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0445134582

Nom(en entier) : **NADIS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Mathieu de Lexhy 300
: 4460 Grâce-Hollogne**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

D'un procès-verbal en date du 26 août 2024 d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **NADIS** » ayant son siège à 4460 Grace-Hollogne, Rue Mathieu de Lexhy, 300 dont le numéro d'entreprise est BE0445134582,

Il résulte que l'assemblée, après avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Désignation d'un nouveau Conseil d'administration suite à la démission des administrateurs

Par lettre de ce 26 août 2024, antérieure aux présentes,

- Madame Nadia CHIUCH domiciliée à 4347 Fexhele-Haut-Clocher, Rue de Noville, 69,
 - Madame Isabelle CHIUCH, domiciliée à 6840 Neufchateau, route de Bahutai, 20,
- ont démissionné de leur mandat d'administrateur pour Madame Isabella CHIUCH et d'administrateur et d'administrateur délégué pour Madame Nadia CHIUCH de la société anonyme NADIS avec effet à dater de ce jour.

L'assemblée générale prend acte de la démission et décidera à la prochaine assemblée générale annuelle sur la décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale procède immédiatement à la **nomination** en qualité d'administrateurs pour une durée de six ans, de :

- La société à responsabilité limitée **DeSa Management**, dont le siège est établi Rue du presbytère, 5 à 4460 Velroux, Belgique, BE 0748.945.116, avec pour représentante permanente Madame Marie DENIS, domiciliée à Rue du presbytère, 5 à 4460 Velroux ;
- Monsieur **Julien SAINTES**, domicilié Rue du presbytère, 5 à 4460 Velroux.

Le mandat sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Les administrateurs nouvellement nommés interviennent à l'instant et déclarent accepter.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'assemblée confère tous **pouvoirs** au Notaire Christophe VAN den BROECK en vue de la publication au Moniteur belge de l'extrait de la présente assemblée.

D'un même contexte, l'assemblée constate que la société ETS CHIUCH Egidio – RPM 0424.891.969 est toujours reprise à la Banque Carrefour des Entreprises en qualité d'administratrice de la société alors que son mandat de désignation d'une durée de 6 ans résultant de l'assemblée générale de la société du 30 juin 2007 n'a pas été renouvelé à son terme étant par ailleurs précisé que ladite société ETS CHIUCH Egidio n'existe plus, sa liquidation ayant été clôturée en 2020 ; elle donne pouvoirs au Notaire Christophe VAN den BROECK à l'occasion de la présente publication de supprimer la référencement à la BCE de ladite société en qualité d'administrateur de NADIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Pour extrait conforme,
Christophe Van den Broeck, Notaire
Agissant en qualité de mandataire

Dépôt simultané :
Copie conforme du procès-verbal d'assemblée générale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").